

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard PARENT, Maire, assisté de M. David FAUVIN, Receveur municipal à la Trésorerie de Quettehou.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémie, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : DELANGE Guy.

Aucune observation ni réserve n'est faite concernant le procès-verbal de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif et de gestion 2015 du CCAS :

Sous la Présidence de M. le Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du CCAS 2015 qui s'établit ainsi :

CA 2015 en euros	Section de Fonctionnement
Recettes 2015	100.00
Dépenses 2015	- 540.00
<i>Excédent 2015</i>	<i>440.00</i>
<i>Excédent 2014 reporté</i>	<i>1 208.35</i>
<i>Excédent de clôture</i>	<i>768.35</i>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi exposé.

Le compte de gestion du CCAS du receveur municipal, conforme en tous points au compte administratif de l'ordonnateur, est également approuvé à l'unanimité.

Compte administratif et de gestion 2015 de la commune :

Sous la Présidence de Marie-Josèphe BIGARRE, doyenne de l'assemblée, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

CA 2015 en euros	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes 2015	185 443.36	38 314.91
Dépenses 2015	- 151 565.59	- 60 725.29
<i>Déficit 2015</i>	<i>- 33 877.77</i>	<i>- 22 410.38</i>
<i>Excédent 2014 reporté</i>		<i>12 150.48</i>
<i>Reste à réaliser</i>		<i>0.00</i>
<i>Besoin de financement</i>		<i>10 259.90</i>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi exposé.

Compte de gestion 2015 :

Le compte de gestion 2015 de la commune du receveur municipal, conforme en tous points au compte administratif de l'ordonnateur, est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015 :

Le conseil municipal, après avoir entendu les comptes administratifs du CCAS et de la commune pour l'année 2015, et considérant la régularité des opérations, constate que les comptes administratifs présentent :

- un déficit d'investissement de – 10 259.90€
- un excédent de fonctionnement de + 230 258.25€

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

- l'excédent reporté de fonctionnement pour + 219 998.35€

Budget primitif 2016:

Le budget primitif prévisionnel 2016 est exposé en détails :

- en section de fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 394 494 €.
- en section d'investissement, 228 734€ en recettes et 163 434€ en dépenses, soit un sur équilibre de 65 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de BP 2016.

Fiscalité locale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux, soit :

- Taxe d'habitation : 10.57% soit un résultat attendu de 29 839€.
- Taxe foncier bâti : 7.75% soit un résultat attendu de 17 321€.
- Taxe foncier non bâti : 8.50 % soit un résultat attendu de 5 100€.
- Contribution foncière des entreprises : 11.97% soit un résultat attendu de 5 614€.

Traitement charpente salle communale :

M. le Maire informe que suite aux travaux effectués dans la salle communale, la charpente est en mauvais état, la présence d'insectes dans le bois est visible. Il est proposé les devis de traitement de charpente suivants :

- HUMIDITEC : 7460.94€ HT + 156.00€ (parquet de scène en préventif).
- CALLISTO : 5 756.84€ HT (parquet de scène compris)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise CALLISTO pour un montant de 5 756.84€ HT, cette dépense sera imputée au BP 2016 à l'article 615221 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce complémentaire à cette délibération.

Subventions communales 2016 :

M. le Maire présente la demande de subvention de la part de la truite cherbourgeoise – la mouche de saire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de trente euros pour l'année 2016. Cette dépense sera imputée, à l'article 65748, du BP 2016.

Informations et questions diverses :

- Congrès cantonal des anciens combattants à Anneville en Saire le 24 avril 2016.
- Toilette, abri bus à démolir – reporté au prochain conseil
- Local ancien atelier – reporté au prochain conseil
- Buse au petit vicel.
- Aménagement paysager du bourg.
- Réunion du 14 mars Hameau Gilles.
- Cérémonie du 8 mai 2016 à 18h30 à Anneville.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Gérard PARENT.

